



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur la commune
de Plan-les-Ouates

10 octobre 2018

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 30 septembre 2009 ;

vu la proposition de la commune du 31 mai 2018 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature du 17 septembre 2018,

ARRÊTE :

1. Il est donné le nom de :

Promenade Tordue

au chemin piétonnier commençant à la route du Camp et finissant au chemin de Vers.

Cette appellation villageoise est relative à la géométrie sinueuse de cette promenade.

Code voie : 65234

Entrée en vigueur : 1^{er} novembre 2018

2. Cette dénomination doit être utilisée uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.

Communiqué à :

CHA	1ex.
CHA/LG	1ex.
DT	1ex.
DF	1ex.
DS	1ex.
FAO	1ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping letters that appear to be "A. S." or similar.